



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 64134

Texte de la question

M Hubert Falco attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la politique de diversification. La conséquence immédiate et durable de la nouvelle PAC est la diminution d'un bon nombre de productions végétales et animales d'où la nécessité, pour une majorité d'exploitants, de trouver des solutions alternatives acceptables. Réussir la diversification suppose la réunion de trois conditions : premièrement, ne pas transférer le problème d'une filière sur une autre. Cela nécessite une concertation au niveau national. Or le conseil supérieur d'orientation, structure de dialogue entre les organisations agricoles et les pouvoirs publics, ne s'est réuni qu'une fois en un an. De même, les crédits d'intervention nationale des offices, qui permettent une reorientation des productions, sont en baisse dans le cadre du budget 1993. Deuxième condition : former des hommes et aider les entreprises à investir dans la diversification. Or les crédits affectés à la prime d'orientation agricole et au fonds d'intervention stratégique sont également en diminution dans la loi de finances. Enfin, troisième condition : faciliter l'exportation et stimuler la consommation. En ce qui concerne l'exportation, on constate une diminution des crédits affectés à la promotion au moment où nos concurrents - notamment américains - redoublent d'efforts. En ce qui concerne la consommation, on peut douter d'une réelle volonté de stimulation si on prend l'exemple de l'horticulture. Il y a un an, le taux de TVA est passé de 5,5 p 100 à 18,6 p 100. La consommation a depuis diminué de 5 p 100 avec les conséquences que cela entraîne. Pourtant, le secteur horticole connaissait une croissance régulière et offrait de réelles possibilités de diversification. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des éclaircissements sur la politique de diversification applicable au secteur agricole qu'il entend mener.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, la mise en oeuvre de la nouvelle PAC exige une active politique de concertation au plan national entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles agricoles. S'il est vrai que le conseil supérieur d'orientation, instance de dialogue au plus haut niveau entre les pouvoirs publics et les organisations représentatives de la production, de la transformation et de la distribution, n'a tenu exceptionnellement que deux réunions en 1992, il a néanmoins procédé à la répartition entre les offices des crédits d'orientation et de valorisation de la production agricole pour 1993 dont la part consacrée aux dépenses d'orientation nationale ne présentant pas un caractère obligatoire a pu être maintenue en francs courants par rapport à l'exercice 1992, soit une marge de manoeuvre de 1 429 millions de francs. La première séance de travail du conseil supérieur d'orientation, en 1993, a été consacrée à l'examen des engagements contractualisés des offices dans le cadre du XI^e Plan et à une réflexion sur les missions de l'ANOA au regard de la réforme de la PAC. Au cours de ces débats qui ne sont pas terminés, le conseil supérieur d'orientation a d'ores et déjà recommandé un renforcement de la coordination des interventions des différents partenaires du développement agricole : office, ANOA, instituts techniques et organismes de recherche afin de mieux appréhender les interactions entre les filières de production liées à la réforme de la PAC, de veiller à la cohérence des actions de diversification et de permettre la mise en oeuvre d'une harmonieuse politique d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64134

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5159